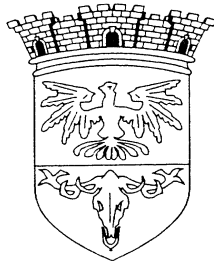


EINVILLE au JARD

54370



Pour consulter le site Internet :

einville-au-jard.fr

Pour envoyer un mail :

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 1

Convoqué le 19 mai 2020, le conseil municipal s'est réuni, sans public le samedi 23 mai 2020 à 14h00, sous la présidence de M. VILLEMANN Marc, maire sortant.

Avant de procéder à l'appel nominal, M. Marc VILLEMANN a rappelé la situation particulière de ce premier conseil municipal dû à la crise sanitaire. Il a évoqué toutes les actions municipales mises en place durant la période de confinement, dont : aides aux personnes vulnérables, mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, ramassage des déchets verts... Il a remercié : le collectif des couturières pour la fabrication des masques destinés à la population, toutes les personnes qui ont participé à l'installation des distanciations physiques en vue de la réouverture de l'école, le personnel de l'EHPAD « La Fontaine de Lincourt » pour son professionnalisme dans la crise du Covid 19, le personnel communal et l'équipe sortante pour le travail effectué lors du précédent mandat.

M. Marc VILLEMANN a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : MM(Mmes) : ADMANT Véronique, BRETAR Armelle, DREISTADT Christian, GARNIER Chantal, GENIN Isabelle, HANNEQUIN Jessica, HOUOT Gérard, KIEFFER Pascal, LAVOIL Jacques, LEONARD Philippe, MANSOURI Najat, MIENVILLE Vincent, NAVELOT Aline, VILLEMANN Marc, YONGBLOUTT Fabrice

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Jessica HANNEQUIN.

Jacques LAVOIL, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Après lecture des articles du Code général des Collectivités territoriales, le Président a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire. Marc VILLEMANN a été élu au premier tour de scrutin avec 12 voix et Jacques LAVOIL a obtenu 3 voix.

Dès sa prise de fonction, Marc VILLEMANN a remercié les Einvillois et Einvilloises qui lui ont renouvelé leur confiance, et a proposé la reconduction du nombre de 4 adjoints ; décision adoptée à l'unanimité.

Deux listes ont été déposées :

La liste conduite par Fabrice YONGBLOUTT a obtenu 12 voix, la liste menée par Gérard HOUOT 3 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

1^{er} adjoint : Fabrice YONGBLOUTT

2^{ème} adjointe : Isabelle GENIN

3^{ème} adjoint : Christian DREISTADT

4^{ème} adjointe : Véronique ADMANT

Le Maire a ensuite lu la charte de l' élu local.

▪ **Désignation des différents délégués**

- Syndicat des Eaux : Christian DREISTADT, Philippe LEONARD sont élus à l'unanimité (15 voix).
- Syndicat Intercommunal Scolaire du Sânon : Marc VILLEMANN, Fabrice YONGBLOUTT, sont élus à la majorité (12 voix) ; 3 abstentions : Chantal GARNIER, Gérard HOUOT, Jacques LAVOIL.

▪ **Membres du Conseil d'administration du CCAS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu, qu'une moitié est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le Maire rappelle qu'il est Président de droit et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La liste des candidats a été présentée ; sont élus Isabelle GENIN, Christian DREISTADT, Gérard HOUOT, Philippe LEONARD et Fabrice YONGBLOUTT.

▪ **Définition des commissions et mise en place**

M. le Maire propose de créer les commissions municipales suivantes :

- Travaux, urbanisme, accessibilité, sécurité, personnel technique communal ;
- Environnement, risques naturels, embellissement, fleurissement, bois et forêts ;
- Finances, vie économique, administration, juridique ;
- Information, communication ;
- Jeunesse, sport, vie associative ;
- Intergénérationnel, conseil des sages, conseil municipal de jeunes, réunions de quartier ;
- Action Sociale, EHPAD, solidarité ;
- Commerces, artisans.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions de M. Maire, à savoir la création des commissions citées ci-dessus et la désignation des membres sans procéder au vote à bulletin secret.

Les commissions sont ainsi constituées :

Travaux, urbanisme, accessibilité, sécurité, personnel technique communal

Christian DREISTADT, Philippe LEONARD, Marc VILLEMANN, Fabrice YONGBLOUTT, Gérard HOUOT, Jacques LAVOIL.

Environnement, risques naturels, embellissement, fleurissement, bois et forêts

Christian DREISTADT, Armelle BRETAR, Isabelle GENIN, Aline NAVELOT, Pascal KIEFFER, Philippe LEONARD, Vincent MIENVILLE, Marc VILLEMANN, Fabrice YONGBLOUTT, Gérard HOUOT, Jacques LAVOIL.

Finances, vie économique, administration, juridique

Fabrice YONGBLOUTT, Véronique ADMANT, Isabelle GENIN, Aline NAVELOT, Christian DREISTADT, Pascal KIEFFER, Marc VILLEMANN, Jacques LAVOIL.

Information, communication

Isabelle GENIN, Armelle BRETAR, Aline NAVELOT, Jessica HANNEQUIN, Pascal KIEFFER, Marc VILLEMANN, Fabrice YONGBLOUTT, Chantal GARNIER.

Jeunesse, sport, vie associative

Véronique ADMANT, Armelle BRETAR, Aline NAVELOT, Najat MANSOURI, Pascal KIEFFER, Marc VILLEMANN, Fabrice YONGBLOUTT, Chantal GARNIER, Vincent MIENVILLE.

Intergénérationnel, conseil des sages, conseil municipal de jeunes, réunions de quartier

Véronique ADMANT, Pascal KIEFFER, Philippe LEONARD, Vincent MIENVILLE, Marc VILLEMANN, Fabrice YONGBLOUTT, Jacques LAVOIL.

Action Sociale, EHPAD, solidarité

Isabelle GENIN, Aline NAVELOT, Christian DREISTADT, Philippe LEONARD, Vincent MIENVILLE, Marc VILLEMANN, Fabrice YONGBLOUTT, Gérard HOUOT.

Commerces, artisans

Véronique ADMANT, Isabelle GENIN, Christian DREISTADT, Marc VILLEMANN, Fabrice YONGBLOUTT, Gérard HOUOT, Pascal KIEFFER.

▪ Délégations du conseil municipal au maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour 20 délégations, sur les 29 possibles, au maire.

▪ Informations diverses

- **Accès à la déchèterie :**

Dans le cadre de la lutte contre le Covid 19, VEOLIA est contraint de maintenir l'organisation mise en place depuis début mai pour garantir une distance suffisante entre usagers. Ces directives entraînent un temps d'attente important à l'entrée des déchèteries.

Aussi, pour réduire cette attente, **VEOLIA met en place un système de rendez-vous type « Drive ».**

À partir du mardi 2 juin, les déchèteries seront accessibles uniquement sur rendez-vous. Les créneaux sont ouverts au fur et à mesure à partir du 25 mai.

Pour prendre rendez-vous, rien de plus simple ! Rendez-vous sur rdvd.recyclage.veolia.fr et laissez-vous guider !

1. **Sélectionnez** la déchèterie proche de votre domicile **en entrant le code postal**
2. **Cliquez sur "Je prends rendez-vous"**
3. **Prenez** connaissance des horaires et des déchets acceptés
4. **Choisissez** le jour et la plage horaire de rendez-vous pour le dépôt de vos déchets
5. **Validez** votre passage en déchèterie en rentrant vos coordonnées
6. **Un QR code est généré** que vous pouvez télécharger ou recevoir par mail, ce QR Code sera à présenter à l'entrée de la déchèterie le Jour J !

Les usagers ne disposant pas d'accès internet peuvent prendre rendez-vous au 0800 710 387.

- **Collecte des ordures ménagères :**

Dans le contexte de la crise sanitaire, la collecte des ordures ménagères est effectuée tous les quinze jours (**semaines impaires**).

- Lundi, ramassage des emballages (sacs jaunes) ;
- Jeudi, levée des containers.

Prochains passages : semaine 23 : lundi 1^{er} juin, sacs jaunes ; jeudi 04 juin, containers.
 semaine 25 : lundi 15 juin, sacs jaunes ; jeudi 18 juin, containers

- **La fibre optique arrive :**



La fibre optique est arrivée dans votre commune

Vous allez désormais pouvoir bénéficier de débits Internet inégalés.

Malheureusement en raison de la crise et des mesures sanitaires, aucune réunion publique de présentation des modalités d'accès à la fibre ne pourra être organisée.

Cette information est toutefois disponible sur notre site www.losange-fibre.fr pour découvrir les différentes étapes préalables à votre demande de raccordement :

1. tester votre éligibilité sur le lien <https://www.losange-fibre.fr/eligibilite/>
2. télécharger la plaquette d'informations utiles à votre raccordement <https://losange-fibre.fr/inc/uploads/2019/10/Plaquette-particulier-finale.pdf>
3. découvrir les offres du Fournisseur d'Accès Internet de votre choix, présent sur votre commune <https://www.losange-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/>

Nous attirons votre attention qu'en cette période de crise sanitaire, même si les Fournisseurs d'Accès Internet sont joignables à distance pour la souscription d'un abonnement, nous ne pouvons pas garantir la réalisation du raccordement de votre habitation dans les délais habituels.

Le technicien respectera scrupuleusement les recommandations des autorités sanitaires et appliquera les mesures barrières pour se protéger et vous protéger.

Dans cette attente, vous pouvez vous-même vérifier comment le fil téléphonique arrive dans votre habitation (entre la rue et l'intérieur du logement) car la fibre sera posée en parallèle de celui-ci.

Vous pouvez également suivre les modalités de raccordement à la fibre optique en vidéo animée sur Losange TV : <https://www.losange-fibre.fr/la-fibre/losangetv/>

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site internet www.losange-fibre.fr
Pour toute question, n'hésitez pas à utiliser la rubrique « contactez-nous »

Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité.



Prochain conseil municipal : jeudi 11 juin à 20h00
(dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, le conseil se déroulera sans public).

Prenez soin de vous, protégez-vous.